VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AIACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 30 septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2013 conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :
MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. AMIDEI	à	M. DIGIACOMI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA

Etaient absents :
Mme DEBROAS, Mme PERES, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Septembre 2013	Délibération N°2013 /254

Réaménagement des exutoires pluviaux des Cannes et Salines : modification de l'autorisation de programme et du plan de financement.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2011/148 du 14 mars 2011, le conseil municipal a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme pour le réaménagement de trois exutoires pluviaux aux Cannes et aux Salines permettant une mise à niveau des capacités d'évacuation des eaux issues d'épisodes hydrologiques importants dans un souci de réduction et de gestion de ce risque majeur.

Le montant de cette autorisation de programme a été fixé à 8 183 028 TTC (7 488 920 HT) par délibération du 2012/67 26 du 26 mars 2012 et par délibération n°2013/110 du 11 avril 2013.

L'avancement des études par le maître d'œuvre conduit à modifier et ajuster le coût de cette opération et son plan prévisionnel de financement, à hauteur de **8 475 553 € TTC (7 785 000 € HT)** et un plan prévisionnel de financement **HT**:

FEDER 41% soit 3 181 324 €
PAPI 14% soit 1 123 338 €
CTC 14% soit 1 123 338 €
ANRU 10% soit 800 000 €
VILLE 20% soit 1 557 000 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De modifier l'autorisation de programme à hauteur de **8 475 553 € TTC**
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents cofinanceurs.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de Monsieur Paul Antoine Luciani, Maire- Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré.

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22
Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente en date du 27 septembre 2013.
Considérant :
- la nécessité pour la Ville de gérer ce risque hydrologique ;
- que l'Autorisation de programme sera modifiée à hauteur **8 475 553 € TTC.**

En Investissement :

<u>En Dépenses :</u>
→ Chapitre 23, article 2315, Fonction 811

<u>En Recettes :</u>
→ Chapitre 13, Article 1327
→ Chapitre 13, Article 1322
→ Chapitre 13, Article 1321

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La modification de l'Autorisation de Programme à hauteur de **8 475 553 € TTC,** relative au réaménagement des exutoires pluviaux des Cannes et Salines.

AUTORISE M. LE MAIRE

à solliciter les subventions d'aide à l'investissement auprès des différents cofinanceurs:

FEDER 41% soit 3 181 324 €
PAPI 14% soit 1 123 338 €
CTC 14% soit 1 123 338 €
ANRU 10% soit 800 000 €
VILLE 20% soit 1 557 000 €

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....

Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20130930-2013_254-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2013